

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 14 octobre 2013

-----15-----14-----8-----

L'an deux mille treize-----

et le 14 octobre -----

Date de convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----09/10/2013-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA, Maire.

Date d'affichage

-----09/10/2013-----

Présents : MM BEZERRA Gérard, Mmes SEGAT Pierrette, CARLES Huguette, FIN Thérèse, DUFFAU Christian, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien.
Excusés : MM. BETUING Serge, CABANNES Pierre
Absents : Mme FARDIN Martine, M.CARDEILLAC Samuel, COUDERT Patrick, MASSARTIC Michel.
M. Sébastien LANSMANT a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Choix mode collecte ménagère au village

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue dernièrement avec les habitants du village concernés par le nouveau mode de collecte des ordures ménagères envisagé par le SICTOM.

Au lieu du porte à porte réalisé jusqu'à ce jour, il est proposé par celui-ci l'installation de points de collecte des ordures ménagères à l'aide de conteneurs semi enterrés.

Après un large débat du public sur les inconvénients (1) ou avantages (2) d'une telle solution, il en ressort que les habitants du village sont prêts à accepter ce nouveau mode de collecte à la condition que la spécificité du village de Montréal (station verte – plus beaux villages de France – commune touristique - Edifice classé) soit prise en compte, en mettant en place des conteneurs totalement enterrés dans le centre du village.

Le Conseil Municipal devant se prononcer auprès du SICTOM sur le choix de collecte retenu,

Et après en avoir délibéré,

Adopte (ou pas) le choix de points de collectes avec des conteneurs à condition que ceux-ci soient enterrés totalement dans le village.

(1) Inconvénients: obligation de se déplacer pour porter les sacs poubelles, pénalisant les personnes âgées, odeurs, esthétique des conteneurs semi enterrés, lieu d'implantation non souhaité, interrogation sur le danger au niveau de l'accès des conteneurs pour les enfants vu la profondeur de ceux-ci.

(2) Avantages: plus de sacs devant les portes, moins de passage du camion dans les rues.

Fait à MONTREAL le 14 octobre 2013.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.